

*Groupe de travail droits syndicaux du 12 mai 2017*

## **DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT**

**Madame la présidente,**

**Le sujet d'aujourd'hui est particulièrement sensible car il touche directement au dialogue social.**

**La CFDT n'est pas figée sur le sujet d'une remise à plat des modalités pratiques de nos échanges et considère que des évolutions sont souhaitables afin d'en améliorer la qualité et l'efficacité.**

**Établir plusieurs types d'instances de rencontre nous paraît une évidence. Cela posera inmanquablement la question du nombre de délégués, des droits syndicaux nécessaires pour les représentants du personnel et enfin de la présence des OS non représentatives.**

**Concernant la mise à disposition et l'accès des organisations syndicales à des listes de diffusions, c'est une bonne chose qui intervient malgré tout bien tard car chaque OS a dû se débrouiller depuis des années pour pouvoir utiliser les technologies de communications informatiques. Espérons qu'à l'issue de ce groupe de travail, les choses se mettront en place très vite.**

**Enfin nous constatons que la liste des sujets soumis à discussion est bien restreinte par rapport au contenu de la décision ministérielle du 22 juillet dernier, la CFDT souhaite évoquer d'autres aspects de ce texte comme:**

**La mise à disposition de matériel informatique.  
Les modalités pratiques de connexion au réseau.  
La formation des référents.**